

# Communiqué de presse

Le 4 avril 2025

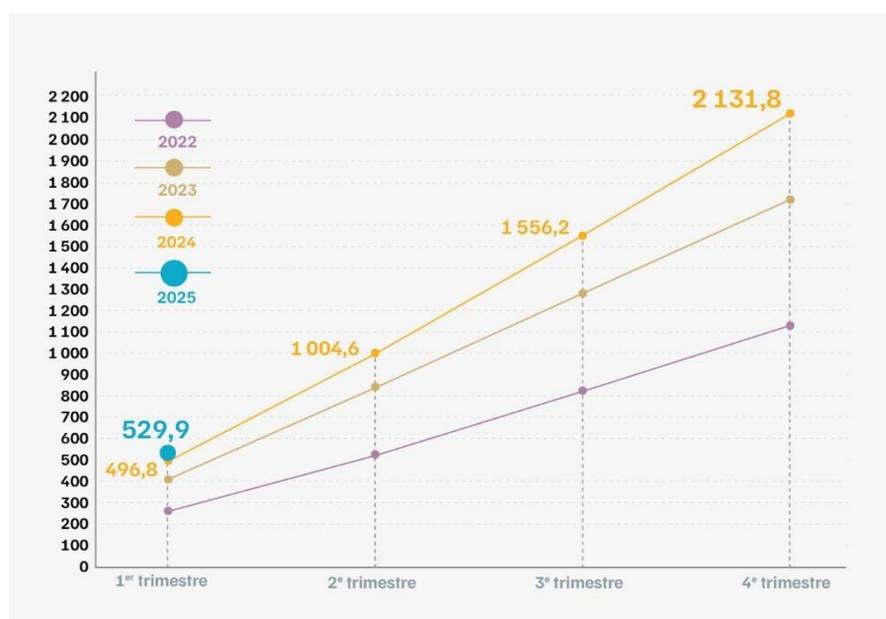
## Premier trimestre 2025 difficile pour les entreprises et les salariés : l'AGS au rendez-vous

Contact presse :  
[presse@delegation-ags.fr](mailto:presse@delegation-ags.fr)

L'Association pour la gestion du régime de Garantie des créances des Salariés (AGS), acteur clé du soutien aux salariés des entreprises en défaillance, a déjà accompagné près de 84 000 salariés et 7 300 nouvelles entreprises au premier trimestre 2025.

P. 1/4

Ces chiffres reflètent une hausse de 6,5 % des montants avancés par rapport au premier trimestre 2024, atteignant près de 530 millions d'euros. L'AGS enregistre ainsi le plus haut niveau d'avances de ces dix dernières années sur un premier trimestre, après une année 2024 déjà marquée par un triste record.



« En moyenne, au premier trimestre 2025, l'AGS a accompagné et soutenu près de 6 500 bénéficiaires chaque semaine, en augmentation par rapport à la moyenne de 2024 déjà élevée. Parmi ces bénéficiaires, nos premières estimations montrent que l'AGS en accompagne près de 3 500 suite à la perte de leur emploi. Cette augmentation, dans la lignée de 2024, reste en cohérence avec nos prévisions à date. L'AGS reste pleinement mobilisée, comme l'illustrent nos délais de traitement des demandes puisque 83% sont traitées en moins de 48h sur cette même période. » analyse Antonin BLANCKAERT, Directeur Général de l'AGS.

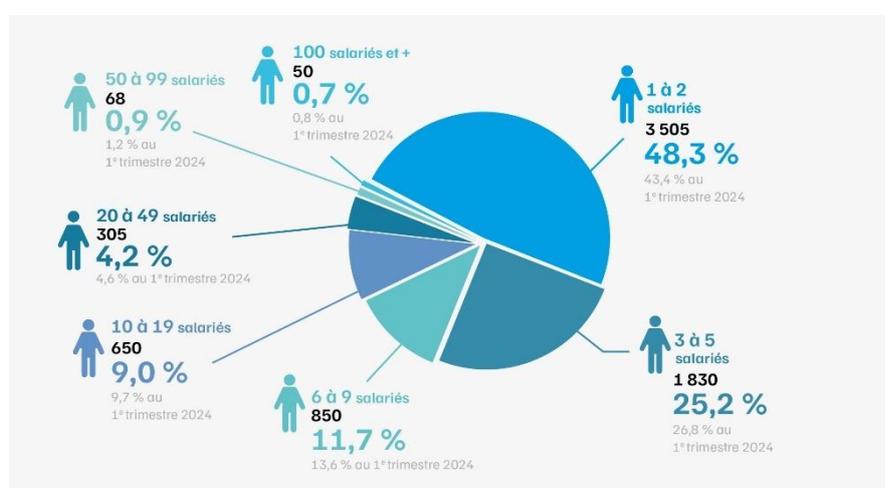
## Soutien accru aux très petites entreprises

De manière générale, plus de 85 % des structures prises en charge par l'AGS comptent moins de 10 salariés.

Mais en ce début d'année 2025, **les très petites entreprises (TPE) de 1 à 2 salariés accompagnées par l'AGS ont enregistré une progression des défaillances de 14,4 %** par rapport à la même période l'année dernière, représentant la seule tranche en hausse.

P. 2/4

Ces entreprises sont en effet particulièrement vulnérables aux tensions économiques conjoncturelles.



©AGS · Répartition des 7 258 nouvelles affaires ouvertes par typologie d'entreprise

## Industrie et construction en première ligne

Les chiffres du premier trimestre 2025 révèlent l'impact des tensions économiques sur divers secteurs.

Celui de l'**industrie** concentre une part importante des avances avec plus de **15 000 salariés accompagnés**, représentant près de 20 % des bénéficiaires de l'AGS. Les artisans boulangers pâtisseries, particulièrement affectés au premier trimestre 2025, constituent 8,5 % des bénéficiaires du secteur.

Le domaine de la **construction** suit de près, avec **13 000 salariés soutenus**, dominé par les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre bâtiment, rassemblant près de 20 % des bénéficiaires de la branche.

Enfin, les **services aux entreprises** ne sont pas en reste avec **11 500 salariés accompagnés**, tandis que le **commerce** voit également **10 000 de ses travailleurs soutenus** par l'AGS. Les commerces de détail d'habillement spécialisé et l'entretien et réparation de véhicules automobiles légers représentent une part significative des bénéficiaires.

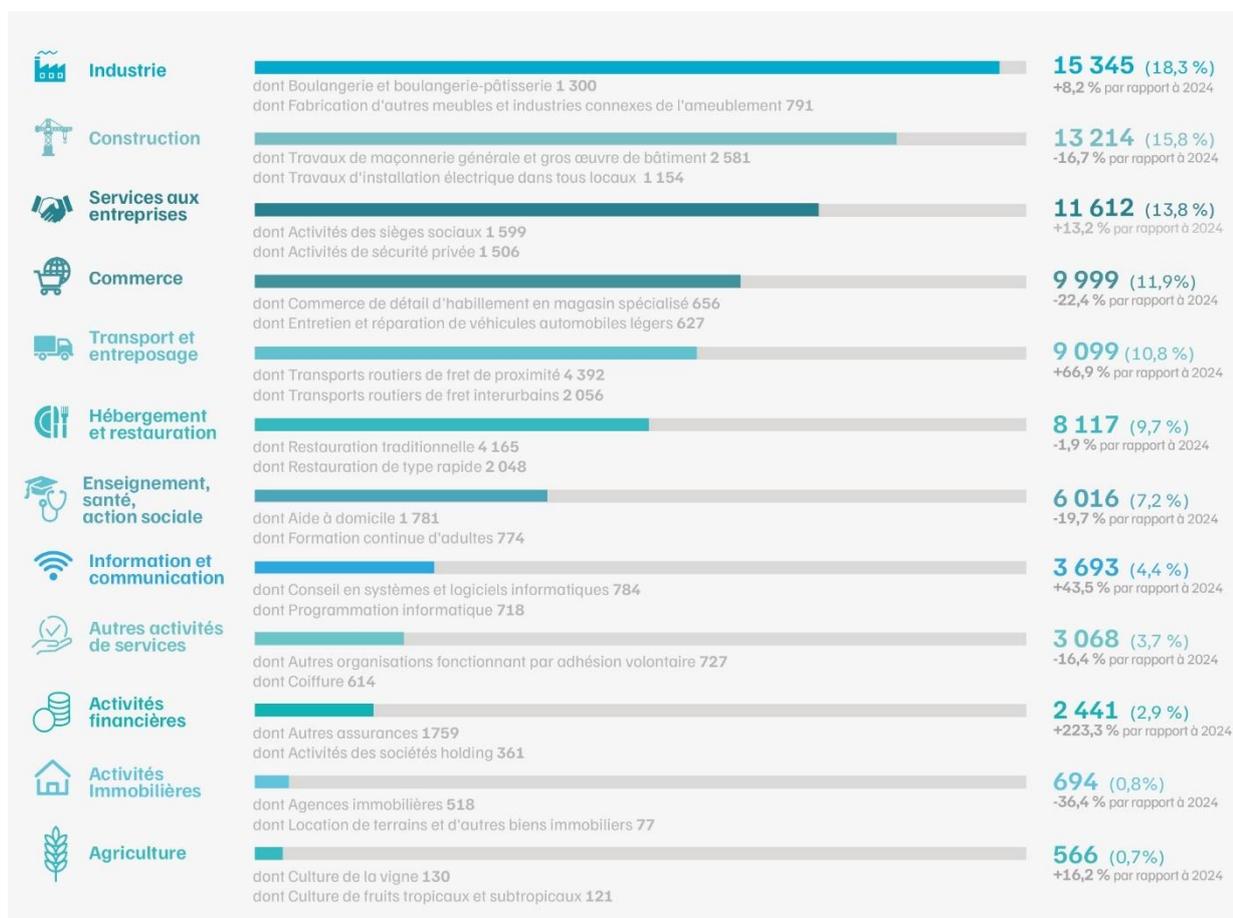
## Tendances de prise en charge : contrastes par secteur

Malgré un nombre important de bénéficiaires de la garantie AGS, les secteurs connaissent des disparités.

Comparé au premier trimestre 2024, l'industrie et les services connaissent une tendance à la hausse des bénéficiaires, avec des augmentations respectives de 8,2 % et 13,2 %. **Parmi les secteurs qui connaissent de fortes progressions en matière de bénéficiaires : les activités financières, notamment le secteur des assurances ou encore le secteur des transports et entreposage, avec des transports routiers de fret de proximité très impactés.**

P. 3/4

À l'inverse, les secteurs de la construction et du commerce enregistrent une baisse notable, de 16,7 % et 22,4 % respectivement.

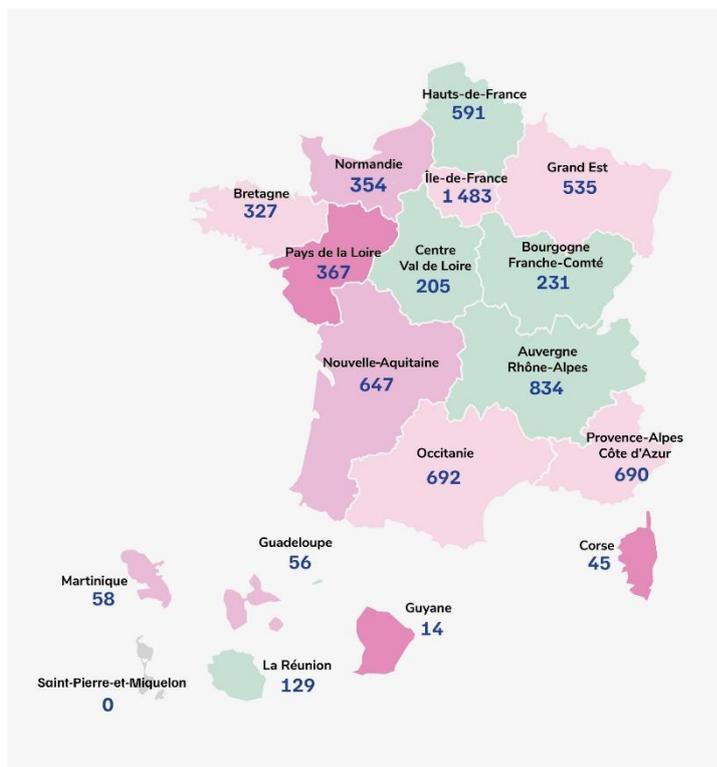


©AGS · Nombre de bénéficiaires par secteur d'activité au premier trimestre 2025

## Répartition géographique des bénéficiaires

L'**Île-de-France**, première région économique de France, demeure la région concentrant le plus de bénéficiaires, avec 29 % du total. Elle est suivie par **Auvergne Rhône-Alpes** à 11,5 % et la **Nouvelle Aquitaine** à 8,5 %, toutes montrant une augmentation par rapport au premier trimestre 2024.

P. 4/4



©AGS · Ventilation géographique du nombre de bénéficiaires sur le territoire (2025)

### À PROPOS DE L'AGS

Créé en 1974, le régime de garantie des salaires (AGS) a pour mission de protéger les salariés lors des défaillances d'entreprises. Amortisseur social unique, il intervient quelle que soit la taille de l'entreprise et le nombre de salariés impactés. Ce dispositif inédit de solidarité interentreprises est composé de 230 personnes réparties en 15 centres en France métropolitaine et dans les DROM. Acteur de l'économie et de l'emploi, l'AGS accompagne et soutient les entreprises et leurs salariés tout au long de la procédure collective. En 2024, c'est près de 250 000 salariés qui ont bénéficié de la garantie des salaires, pour un montant total avancé de plus de 2,1 milliards d'euros.